



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 7 avril 2022

Le sept avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Richard LOPEZ, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIU

Absents excusés : Mr Pascal BOUTON (pouvoir donné à Mr Christian MAILLARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ), Mr Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Absentes : Mme Hélène QUÉMERÉ et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

2022-04-07-012 –AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU PAMPRE D'OR 2021

Considérant ce qui suit :

Le compte administratif 2021 du budget du lotissement du Pampre d'Or fait apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : 0 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de : 0 €
- Soit un excédent cumulé de : 0 €

- Un déficit d'investissement de : - 82 815,16 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 0 €
- Soit un besoin de financement de : - 82 815,16 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 0 €
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 82 815,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :



- Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : 0 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 0 €
- Résultat d'investissement reporté (compte 001) : - 82 815,16 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU

